



PLANÈTE DOMAINES

LE JOURNAL DES DOMAINES

JANVIER 2007

Meilleurs vœux

Avant tout, le SNUI et SUD-TRESOR tiennent à vous présenter leurs meilleurs vœux ainsi qu'à l'ensemble de vos proches.

Cette nouvelle année est très particulière pour vous puisque depuis le 1er janvier, vous travaillez désormais sous l'autorité de la DGCP et plus particulièrement du TPG pour la plupart d'entre vous.

Vous êtes donc très nombreux à vivre un réel bouleversement dans votre vie, tant du point de vue des nouvelles conditions d'installation que des moyens mis à votre disposition.

D'ores et déjà, vous nous avez alertés sur des difficultés dans quelques départements notamment sur les locaux, les outils informatiques et les applications informatiques, dont la messagerie électronique.

Le SNUI et SUD-TRESOR collectent tous ces problèmes et agissent afin que l'administration y réponde rapidement. N'hésitez pas à nous contacter, d'autant plus que le protocole DGI - DGCP prévoit un suivi régulier des conditions de transfert.

Bien au-delà des seules conditions de transfert, c'est aussi avec détermination que le SNUI et SUD Trésor rappelleront toutes vos revendications non satisfaites. Après la perte du choix individuel du régime RTT, avec le maintien des IFDD sous condition, avec la mise en cause, pour des raisons réglementaires d'après la DGCP, des modalités arrêtées il y a deux ans pour les gardiens concierges, les agents ne constatent toujours pas de gains dans ce transfert, et notamment sur leur fiche de paye. Pourtant, en la matière, les Ministres savent faire autrement, comme on a pu le constater à la DGI lors de la mise en place de la DPR et des réformes de structures, ainsi qu'à la DGCP avec la réforme de la redevance télévision.

Mais pour les agents concernés par le transfert des Domaines, toujours rien, malgré les bons résultats réalisés en 2006 comme en 2005, sur les ventes des propriétés immobilières de l'Etat, priorité affichée par nos Ministres.

Le 8 février prochain sera, une nouvelle fois, l'occasion d'exprimer votre mécontentement dans la gestion de ce dossier et pour la satisfaction de l'ensemble de vos revendications.

L'intersyndicale SNUI, SNADGI, FO, et CFTD appelle l'ensemble des agents à la grève et à participer activement à la manifestation prévue dans votre région.

LE 8 FEVRIER, TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE

Adresse forum : <http://www.snui.fr/domaines>



Spécial ... Mutations

Ce début d'année est aussi marqué par une autre période de vœux : les demandes de mutation. Là aussi, vos choix sont décisifs et irrévocables.

Tout agent (déjà aux Domaines, ou pas) sollicitant un poste Domaines à compter du prochain mouvement DGI, se verra intégrer définitivement parmi les personnels de la DGCP et gérer par la seule DGCP sur tous les actes de gestion (rémunération, notation, mutation, ...). Seuls les agents de la DNID et de l'ex-DSIP bénéficient d'une dérogation s'ils ne changent pas de direction.

Parallèlement, les agents sollicitant un poste à la DGI conserveront définitivement leur qualité d'agents de la DGI. Ils peuvent rejoindre les locaux de la DGI dès le 1er septembre 2007 y compris en surnombre à la résidence, et même en l'absence de poste ouvert (priorité de garantie de maintien à la dernière résidence de la DGI).

Dans tous ces cas, les CAP Nationales d'affectation relèvent de la compétence de la DGI.

N'oubliez donc pas de fournir une copie de votre feuille de mutation (avec tous les justificatifs joints si nécessaire) au correspondant local du SNUI.

Pour tous les autres agents, ils font partie du «périmètre de mise à disposition fonctionnelle». Ils ont la possibilité de choisir entre le retour à la DGI ou l'intégration à la DGCP durant toute la période d'option qui se termine le 31 décembre 2009 (avec effet au plus tard le 1er septembre 2010).

Même si tous les agents du « PMDF » peuvent décider depuis le 2 janvier dernier d'intégrer les personnels de la DGCP, le SNUI et SUD-TRESOR leur conseillent de profiter à plein de cette période d'option pour mesurer toutes les conséquences d'une décision irrévocable.

Le prochain journal «Planète Domaines» apportera de nouveaux éclairages, notamment sur les conditions de transfert, sur la rémunération et sur les régimes indemnitaires.

INSCRIPTION AU FORUM DOMAINES

Nom, prénom : _____

Adresse administrative : _____

Adresse e-mail : _____

A REMETTRE AU CORRESPONDANT LOCAL DU SNUI OU DE SUD-TRESOR
